



France / Casualty

Environnement

Assurance garantie de passif environnemental

La responsabilité des entreprises face au risque de pollution s'est considérablement exacerbée au cours des dernières années. Le dernier exploitant est désormais recherché pour toute pollution historique.

Dans les opérations de fusion-acquisition, la question du passif environnemental peut représenter un enjeu significatif. Les techniques d'expertise préalable et d'audit environnemental se développent, mais des incertitudes demeurent et peuvent peser lourdement sur les négociations.

Forte d'une solide expérience en gestion des risques liés à l'environnement, AXA XL propose des solutions d'assurance visant à réduire les risques engendrés par le passif environnemental. Notre équipe accompagne les entreprises grâce à une approche basée sur l'expertise technique de nos souscripteurs et notre engagement en termes de service.

 Insurance



Couverture

Nous couvrons les conséquences de la découverte de pollutions résultant d’activités passées lorsque la dépollution a eu lieu ou que les risques apparaissent acceptables au regard des normes actuelles, ou même dans certains cas lorsqu’un diagnostic a conclu que des investigations de terrain ne sont pas impératives.

Ces contrats facilitent les transactions car ils apportent une sécurité financière complémentaire et complètent ainsi le contrat de vente. La mise en place de garanties de passif environnementale tranquillise les parties et précise les obligations de chacun des assurés lors des opérations foncières à suivre. Ces garanties sont également un argument fort auprès de l’établissement prêteur.

- Notre contrat d’Assurance garanties de passif environnemental inclut les couvertures suivantes :
- Dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers
 - Préjudice écologique (selon l’article 1246 et suivants du Code Civil)
 - Frais de dépollution engagés par l’assuré sur son propre site et à l’extérieur incluant les études et expertises complémentaires associées
 - Dommages environnementaux (au sens de la Directive Européenne sur la Responsabilité Environnementale 2004/35/CE et selon l’article L160-1 et suivants du Code de l’Environnement)
 - Frais de défense
 - Couverture des opérations de Transport de déchets notamment ou terres polluées
 - Pertes de loyer
 - Responsabilités du fait des Déchets livrés

Nos clients

- Nous couvrons différents profils de clients :
- Industriels ou logisticiens acheteurs
 - Industriels ou logisticiens vendeurs
 - Promoteurs immobiliers
 - Fonds d’investissement
 - Etablissements prêteurs

Capacité

Jusqu’à 50 millions d’euros.

Accompagnement en cas d’incident

Grâce à notre partenariat avec le Cedre (Centre de Documentation de Recherche et d’Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux), une association spécialisée dans l’accompagnement des gouvernements et des entreprises en cas de dommage écologique, nous pouvons dater et analyser l’origine du sinistre environnemental.

Nos atouts

- La solidité financière du Groupe AXA
- Une équipe de souscription dédiée aux risques environnementaux
- Plus de 30 ans d’expérience et d’expertise des marchés de l’assurance environnement y compris dans la mise en place de garantie de passif environnemental
- Des solutions pour les clients multinationaux grâce à la mise en place de Programmes internationaux
- L’appui en interne d’un réseau d’ingénieurs prévention en Environnement
- L’expertise d’une équipe de gestionnaires sinistres spécialisés
- Un service d’intervention d’urgence

Nous contacter

Marie Mahieu
Responsable risques environnementaux France
+ 33 6 77 23 52 67

Roland de Massol
Souscripteur, Environnement
+ 33 7 85 95 62 52

Flavie Cohuet
Souscriptrice, Environnement
+ 33 6 08 68 93 57

Maxime Queval
Souscripteur, Environnement
+ 33 6 33 99 90 60

Stéphanie Soene
Souscriptrice, Environnement
+ 33 7 89 34 49 63

Cette communication est une publicité d’AXA XL, de ses produits et de ses services tels que proposés par XL Insurance Company SE via XL Catlin Services SE agissant en tant qu’intermédiaire d’assurance. XL Insurance Company SE et XL Catlin Services SE sont des entités réglementées par la Banque centrale d’Irlande (www.centralbank.ie) et autorisées à opérer en France (XL Insurance Company SE par XL Catlin Services succursale française – Tour Majunga – La Défense 9 – 6 Place de la Pyramide – 92800 PUTEAUX, France). Les marques et logos AXA, AXA XL, AXA XL Insurance, AXA XL Reinsurance et AXA XL Risk Consulting sont des marques déposées d’AXA SA. © 2026

Découvrez les dernières nouvelles et offres. Visitez nos canaux.